



Séparation entre mon amie et moi

Par **Micael**, le **03/05/2009** à **10:31**

Bonjour,

Je me permets de me tourner vers vous car suite à la séparation entre mon amie et moi, je me retrouve dans une position délicate.

Après 2 ans dont 1 an a habiter ensemble, je décide de mettre fin à cette relation ! Le soucis c'est qu'elle a voulu récupérer ses affaires, vu qu'elle habitait chez moi (je suis propriétaire), je lui ai laissé faire, mais dernièrement elle vient d'acheter une télé, elle car nous avions trouver l'accord que je payai le loyer et les courses, et elle a voulu la recuperer !

J'ai été contre, le commissariat de la ville vient de m'appeler pour m'annoncer son dépôt de plainte !

Comment faire ? Elle n'a jamais payé un seul loyer depuis toute la période qu'elle était là (1an), a été plusieurs mois de suite au chômage ou j'ai du faire face au paiement seul ! Ai-je le droit de renoncer a qu'elle prenne la possession de cet objet ?

De plus, je travail à l'aéroport de Roissy CDG, donc j'ai obtenu un badge aéro-portuaire, cette plainte mettrait-elle en péril mon casier judiciaire et la validité de mon badge ?

De plus, elle est en possession de ma carte bleu, bien que j'ai fait opposition à celle-ci, ai-je le droit de porter plainte car elle ne veut plus me la rendre ?

Ai-je le droit de réclamer tout les loyers qu'elle ne ma pas payé depuis son arrivé, si elle

réussissait a obtenir gain de cause ?

Je reste très souciant de cette histoire et vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourriez m'apporter !

Salutations !

Par **Patricia**, le **03/05/2009** à **11:08**

Bonjour,

L'achat d'un téléviseur exige une facture accompagnée d'un bon de garantie.

Cette facture est-elle à son nom ?

Si oui, vous aurez du mal à prouver que ce n'est pas le sien. Dans ce cas impossible de ne pas lui rendre.

Considérer que c'est un "dédommagement" financier est une chose, mais légalement il est à elle.

Pour votre carte, lors de votre opposition, avez vous signalé à votre banque par déclaration écrite qu'elle n'était plus en votre possession ?

En lui expliquant bien le problème ?

Si non, faites le par LR/AR. L'opposition exige restitution de la C.B.

Au plus tard, il me semble, jusqu'à la date de fin de validité. Relisez votre contrat porteur.

Prenez si nécessaire rendez-vous avec un conseiller financier.

Pour vos autres questions, je ne peux pas trop vous aider ou conseiller.

Par **Micael**, le **03/05/2009** à **13:15**

Bonjour à vous et merci de votre réponse,

Concernant la carte bleu, j'ai appelé directement le service d'opposition leur expliquant le fait donc vol ! Ils m'ont demandé de déposer une plainte et de me tourner vers ma banque pour me procurer une nouvelle carte!

Vis à vis de sa précense chez moi depuis un an sans rien debourser, je ne comprend pas comment je ne peux rien faire, c'est trop facil !

Merci de votre réponse rapide en tout cas !

Bonne continuation à vous !